

Proposition présentée par les députés:

*MM. François Thion, Alain Charbonnier,
Jacques-Eric Richard, Christian Brunier, Loly
Bolay, Françoise Schenk-Gottret et Alain
Etienne*

Date de dépôt: 25 mai 2004

Messagerie

Proposition de motion

Aménagement d'une piste cyclable entre La Croix-de-Rozon et Carouge

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la population de la région a fortement augmenté en raison de la construction, ces dernières années, de nombreux logements aussi bien le long de la route de Drize qu'aux abords de la route d'Annecy ;
- que de nombreux élèves habitant à proximité de cet axe de communication fréquentent le cycle d'orientation de Pinchat ou le collège et école de commerce Madame-de-Staël ;
- qu'à la rentrée 2004 un nouveau bâtiment scolaire (cycle d'orientation de Drize) sera ouvert à côté du collège et école de commerce Madame-de-Staël ;
- que de plus en plus de jeunes collégiens souhaitent se rendre à l'école en vélo en toute sécurité ;
- qu'il est dangereux, en particulier lorsqu'il fait nuit, de rouler à vélo le long de cet axe routier très fréquenté qui conduit à la frontière française ;
- que les populations de trois communes de Carouge, Troinex et Bardonnex seraient directement concernées ;

- que les villages de Troinex, La Croix-de-Rozon et Landecy sont insuffisamment desservis en matière de transports publics ;
- que l'Etat, en concertation avec les communes concernées, recherche des solutions pour améliorer le trafic dans le sud du canton,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre au plus vite l'étude de l'aménagement d'une piste cyclable entre le rondou de Carouge et La Croix-de-Rozon.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La construction d'une piste cyclable entre Carouge et La Croix-de-Rozon est une nécessité pour plusieurs raisons que nous souhaitons résumer ici.

Améliorer la sécurité

La route qui mène de Carouge à La Croix-de-Rozon est extrêmement fréquentée (trafic frontalier), et malgré les secteurs où la vitesse est limitée à 50 km/h, les automobilistes roulent à grande vitesse. Entre la sortie de Drize et la Croix-de-Rozon, il n'est pas rare que des véhicules roulent à plus de 100 km/h, même si la vitesse est limitée à 80 km/h : à ce moment-là, la vie des cyclistes est en danger, tout particulièrement en hiver dès la nuit tombée. Les comptages effectués ces dernières années montrent une intensification du trafic dans toute la région, et en particulier sur cet axe menant aux postes de douane de La Mûre et de La Croix-de-Rozon.

Compléter un réseau déjà existant dans la région de Genève Sud

Si vous consultez une carte du canton, vous pourrez constater qu'un réseau important de pistes cyclable existe déjà dans la région et en particulier à l'intérieur de la commune de Bardonnex. Une piste relie Landecy à La Croix-de-Rozon. Cette même piste cyclable se prolonge jusqu'à Compesières. Une autre piste relie le village de Bardonnex à Compesières. Pour les habitants du canton, la construction d'une piste cyclable entre Carouge et La Croix-de-Rozon permettrait de compléter utilement les infrastructures existantes afin de se rendre en ville. Il serait alors possible d'effectuer un circuit complet entre Carouge, Bardonnex et Plan-les-Ouates sans quasiment jamais quitter une piste cyclable.

Encourager le sport

De nombreuses enquêtes montrent que les Suisses ne font pas assez de sport, et les organismes de prévention en matière de santé sont catégoriques : la marche à pied ou les déplacements en vélo ne peuvent être que bénéfiques pour l'organisme.

Il est certain que de nombreux habitants de la région descendraient en ville à bicyclette si les conditions de sécurité existaient. La ville de Carouge se trouve à 15 minutes en vélo de La Croix-de-Rozon, 10 minutes pour les nouveaux habitants de Troinex, à proximité de la route d'Annecy. L'aménagement d'une piste cyclable encouragerait une partie de la population à renoncer à la voiture.

Aller à l'école à vélo ou comment concrétiser la locomotion douce dans Genève Sud

Les enfants de la commune de Bardonnex et ceux de Saconnex-d'Arve ont pris la bonne habitude d'aller à l'école primaire de Compesières à vélo en toute sécurité. Mais après l'école primaire, beaucoup de jeunes abandonnent la bicyclette pour aller au cycle d'orientation de Pinchat ou au collège et école de commerce Madame-de-Staël, ou tout simplement pour se rendre en ville en toute sécurité.

A l'heure actuelle, la direction de l'aménagement du territoire du canton de Genève étudie différentes variantes pour améliorer la circulation dans Genève Sud. Dans son rapport du 2 avril 2004 (Genève Sud Rapport d'étude), nous pouvons noter à la page 11 : « Le manque de pistes cyclables et de cheminements piétonniers est considéré comme une entrave à la mobilité douce, autant sur les grands axes (routes de Saint-Julien, d'Annecy, de Saconnex-d'Arve) que sur les axes secondaires où le trafic est trop important et rapide. » L'implantation d'une piste cyclable peut tout à fait, à nos yeux, s'intégrer dans cette étude.

A l'heure où la locomotion douce est mise en avant par les différents acteurs du monde politique, voilà une occasion de mettre un slogan en pratique !

Mauvaise desserte des TPG

Les communes de Troinex et de Bardonnex sont mal desservies en transports publics. Et les nouveaux horaires entrés en vigueur cet hiver n'améliorent pas la situation, bien au contraire ! Face à cette diminution des prestations des TPG, les habitants des communes concernées n'ont souvent d'autres alternatives que d'avoir recours à leur voiture. Il est clair que l'aménagement d'une piste cyclable diminuerait le nombre de trajets en voiture, en particulier durant la période des beaux jours.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les députés, il est indispensable d'étudier l'aménagement d'une piste cyclable entre Carouge et La Croix-de-Rozon, tant pour la sécurité des cyclistes qui parcourent actuellement cet axe de communication que pour développer dans l'avenir une forme alternative de transport, indispensable pour faire face à l'augmentation toujours plus forte du trafic.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de bien vouloir envoyer cette proposition de motion au Conseil d'Etat.